



Siège Social : Brayes, 21 chemin le travers
12300 Saint-Santin

Téléphone : 0565640791
Télécopie : 0565640796
e.mail : sarl.gratacap@orange.fr

SARL au capital de 700 000€
R.C. RODEZ B 394 220 370
Dom. Banc. C.R.C.A. DECAZEVILLE 00032134020
N° siret : 394220370 00024
N° TVA intra : FR68394220370

Facture N° FC_046152

DATE	CLIENT	PAGE
31/08/2025	016547	Page 1 / 1

2052612633Z00001 00786

GAEC LE TILLEUL DE PARAMELLE
PARAMELLE
46210 SAINT CIRGUES

REFERENCE	DESIGNATION	Quantité	Prix Brut H.T	Montant H.T	TVA
PDADIVERS	Bon de livraison client : BC_100259 : : 04/08/25 BOUCHON DE TONNE A LISIER DIAM 150 REF : AGRI214423	-1	37,40	-37,40	8
BR720267	Bon de livraison client : BC_100353 : : 06/08/25 KAPO FOUUDROYANT L. PORTEE 500ML	2	15,60	31,20	8
ACEMO999310	Bon de livraison client : BC_100636 : : 08/08/25 CAPACITIF	1	73,00	73,00	8
BOULINOX6X30	Bon de livraison client : BC_100495 : : 11/08/25 BOULON INOX 6X30	10	0,18	1,80	8
ECROUINOX6	ECROU INOX DIAM 6	10	0,20	2,00	8
3298652000401	Bon de livraison client : BC_100547 : : 13/08/25 SAVON DE MARSEILLE 400 GR HUILE D'OLIVE	1	5,06	5,06	8
BOUL88KGS14X120	Bon de livraison client : BC_100777 : : 19/08/25 BOULON 88 KGS 6 PANS 14X120	2	1,53	3,06	8
BOUL88KGS14X100	BOULON 88 KGS 6 PANS 14X100	2	1,28	2,56	8
ECROU14	ECROU DIAM 14	8	0,22	1,76	8

Virement le 20/10/25

2052612633Z0000120101

CONDITIONS DE REGLEMENT				BASES HT	% TVA	MT TVA	TOTAL H.T.	83,04
N°	MONTANT	MODE	ECHÉANCE	8	83,04	20,00%	TOTAL TVA	16,61
1	99,65	Virement bancaire	31/08/25				TOTAL TTC	99,65
Virement bancaire fin de mois							ACOMPTE	0,00
NET A PAYER :							99,65 EUR	

Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées - IBAN : FR76 1120 6000 2900 0321 3402 005 - AGRIFRPP812

Clauses de réserve de propriété : le vendeur conserve la propriété pleine et entière des marchandises vendues jusqu'au paiement complet du prix, en application de la loi du 12 mai 1980. Tout différend quel qu'il soit et quelles que soient les conditions de ventes, d'exécution des commandes ou les modes de paiement acceptés est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du Siège Social de SARL GRATACAP

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture : une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, à laquelle il convient d'ajouter des pénalités de retard dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal.